



Villejuif, le 10 août 2022

Monsieur Michel MATHIEU
Directeur Général LCL
6 place Oscar Niemeyer
94800 Villejuif

Copie : Madame Véronique Goutelle, Directrice des Ressources Humaines LCL.

Monsieur le Directeur Général,

Le 25 juillet dernier, un accord concernant « une mesure d'augmentation générale visant à permettre de mieux protéger le pouvoir d'achat des collaborateurs de LCL » était signé entre notre Direction et deux Organisations Syndicales Représentatives. Or, ces 2 OSR n'ont pas pris en considération l'incidence de cette signature sur la prime d'attractivité concernant les départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis.

En effet, certains salariés de ces périmètres bénéficient de cette prime d'attractivité car leur RBA est inférieure à 30 000€ bruts (base temps plein). Or, la mesure d'augmentation générale qui sera mise en place dès septembre va, pour certains d'entre eux, leur faire dépasser ce plafond de 30 000€ bruts. Ils bénéficieront donc d'une augmentation de RBA de 1200€ mais perdront la prime de 100€ brut par mois soit...1200€ bruts annuels.

Autrement Solidaires vous demande donc de bien vouloir corriger cette anomalie occasionnée par cet « oubli » lors de la signature de cet accord. Sinon, la mesure générale n'aura aucune incidence sur le pouvoir d'achat des salariés concernés. Autrement Solidaires propose donc que le plafond autorisant le versement de la prime d'attractivité soit réhaussé de 30 000€ à 31 200€, comme vous l'avez fait pour les mesures socles.

Autrement Solidaires ne doute pas de l'attention que vous porterez à notre demande et se tient prêt à toute discussion complémentaire.

Dans l'attente de vous lire.

Cordialement.

Pour Autrement Solidaires

Gilles BACQUET

Soraya BAALI